



COMMUNIQUE DE PRESSE

Des avancées marquantes pour la profession d'infirmière puéricultrice. Réingénierie de la formation, Diplôme d'Etat en 2 ans, grade Master, nomenclature d'actes.

Paris, le 24 janvier 2022 – Dans le cadre du rapport IGAS « Trajectoires pour de nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé », le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran et le secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles, Adrien Taquet, ont souhaité entendre et échanger avec les représentants des Infirmier(e)s Puéricultrices(teurs) Diplômées d'Etat (IPDE) pour proposer des évolutions importantes. L'ANPDE, le CEEPAME, le CIP, le CJSIP et la SoRiP, présents à cette réunion, se félicitent des propositions formulées. Réingénierie de la formation en deux ans, grade Master et nomenclature d'actes pour favoriser le développement des infirmières puéricultrices en ville, sont les messages forts émis lors de cet échange. Pour l'ensemble des propositions, précisons le soutien du Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP) et des organisations syndicales. Adrien Taquet reconnaît aux IPDE leur place prépondérante dans l'accompagnement des enfants et des familles au cours des 1000 premiers jours.

Pratique avancée et grade Master pour les IPDE

Olivier Véran a rappelé que le développement de la pratique avancée est une priorité et reste un levier indispensable pour décroisonner notre système de soins. S'agissant de la pratique avancée pour les IPDE, le Ministre souhaite que des compétences à caractère médical soient identifiées et intégrées dans un référentiel de compétences actualisé. Le référentiel de formation devrait inclure une formation en sémiologie clinique articulée avec le Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de pédiatrie.

Le Ministre a reconnu que le programme de formation n'est plus adapté et qu'il doit être mis en conformité avec les évolutions du métier et les nouvelles règles de certification. Une évolution qui mènera vers l'inscription LMD, le développement de la mission recherche en sciences infirmières et à la VAE (validation des acquis de l'expérience). Les travaux devront débuter au cours du deuxième semestre 2022. Les études seront sanctionnées par un diplôme d'État et un grade master délivré par le ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Le ministère lance une « feuille de route pédiatrie » pour améliorer l'offre de soins aux enfants et leur famille. Les organisations représentatives des 22 000 IPDE en France attendent maintenant la concrétisation de cette feuille de route et demandent à être associées aux travaux.

www.anpde.asso.fr

Brigitte Prévost – Présidente- ANPDE

Sébastien Devillers – Aurasi Communication
06 63 43 89 24
sdevil@aurasicommunication.com



Nomenclature d'actes pour un déploiement de l'offre de ville pour les IPDE

Olivier Véran souhaite une installation des puéricultrices dans l'offre de soins de ville. L'objectif est d'apporter une réponse à la désertification médicale et garantir une offre de service complémentaire en matière de santé sur les territoires. Le Ministre souhaite que les médecins et les pédiatres de ville s'appuient sur les IPDE dans le cadre d'un exercice coordonné. Le travail sur une nomenclature d'actes est prévu dès 2022 en collaboration avec la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Assurance Maladie.

Le ministre affirme son engagement pour une rénovation de la formation concernant les activités, le développement des compétences, en faveur de l'autonomie des puéricultrices(teurs) dans le cadre de la feuille de route pédiatrie et l'offre de soins aux familles. Adrien Taquet évoque une réforme structurante, à des fins de l'ouverture de l'exercice en libéral, d'un exercice coordonné en ville au sein des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé avec les médecins généralistes et spécialisés, il évoque une offre nouvelle en médecine scolaire pour la santé des enfants en général.

Les organisations représentatives des 22000 IPDE de France approuvent ces propositions et sont disposées à contribuer activement aux travaux de la feuille de route et aux réformes qui en découleront.

Pour l'ANPDE : Brigitte Prévost - Présidente de l'Association Nationale des Puéricultrices et des Étudiants.

Pour le CEEPAME : Guylaine BABCHIA - Présidente du Comité d'Entente des Écoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance

Pour le CIP : Charles Eury - Président du Collège des Infirmièr(e)s Puéricultrices(teurs)

Pour le CJSIP : Katia Saby - Présidente du Collectif "Je Suis Infirmière Puéricultrice"

Pour la SoRiP: Elisa Guises - Présidente de la Société de Recherche des Infirmières Puéricultrices

www.anpde.asso.fr

Brigitte Prévost – Présidente- ANPDE

Sébastien Devillers – Aurasi Communication
06 63 43 89 24
sdevil@aurasicommunication.com